

AUSTRALIE : LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail

Les horaires

- La durée légale du temps de travail 38 heures
- La durée maximum Durée maximale : 10h par jour et 48h par semaine.
- Les horaires de nuit Entre 21h et 6h.

Les jours de repos hebdomadaire 2 jours par semaine, généralement le samedi et le dimanche.

Les congés payés 4 semaines de congés

L'âge de la retraite Il n'y a pas d'âge légal pour la retraite. Le départ en retraite est négocié avec l'employeur. Cependant, les salariés sont autorisés à solliciter une pension comme suit :
 - Homme : à partir de 65 ans
 - Femme : entre 60 et 65 ans suivant la date de naissance

L'âge minimum légal pour travailler En Nouvelle-Galles du Sud, Territoire du Nord, Australie Méridionale, et en Tasmanie l'âge minimum légal est fixé à 14 ans pour les emplois temporaires, et les emplois à temps partiel.
 Dans l'état de Victoria l'âge minimum légal est fixé à 15 ans.
 Dans le Queensland, la loi sur le travail des enfants (en anglais) exige des salariés qui n'ont pas achevé leur 10ème année scolaire, de fournir un accord parental pour commencer à travailler. Les salariés de moins de 16 ans travaillent seulement 12 heures pendant une semaine scolaire (38 heures par semaine pendant les vacances scolaires), avec un maximum de 4 heures par jour du lundi au vendredi, et de 8 heures le samedi et le dimanche.
 En Australie Occidentale les salariés de moins de 15 ans ont besoin de fournir l'accord parental pour commencer à travailler. Pour des raisons législatives avant 16 ans, un salarié ne doit pas travailler pendant les heures de cours, et ceux de moins de 15 ans doivent travailler entre 6h et 22h.
 Dans le Territoire de la Capitale Australienne l'âge minimum recommandé pour le travail à temps plein est fixé à l'âge où l'école n'est plus obligatoire (15 ans). Il est possible d'employer avant cet âge pour un maximum de 10 heures par semaine. Cependant si on souhaite employer un jeune pour plus de 10 heures hebdomadaire, une première autorisation doit être obtenue du Responsable des Affaires Sociales (Chief Executive of the Department of Housing, Disability and Community Services).

Le marché du travail informel Le travail non déclaré est surtout constitué d'heures de travail déclarées en partie seulement ou d'heures supplémentaires non déclarées. La pratique du travail au noir est une réalité en Australie.

Le coût du travail

LE SALAIRE

Le salaire minimum Le salaire minimum national est de 753,80 \$ par semaine, pour une semaine de 38 heures, soit 19,84 \$ de l'heure.

Le salaire moyen En 2019, le salaire annuel moyen avait atteint 54 401 dollars en Australie.

Les autres formes de

rémunérations

- Pour les heures supplémentaires Le samedi travaillé est 1,5 fois le taux horaire de base et le dimanche travaillé 2 fois le salaire horaire de base.
- Pour les week-end Il existe un leave loading en Australie : +17,5% du taux horaire pour les jours de congés.
- Pour les heures de nuits + 30% du taux sur une base plein temps
- Pour les heures supplémentaires de nuit Double du taux horaire.

LES COÛTS DE SÉCURITÉ SOCIALE

Les domaines couverts La sécurité sociale MEDICARE couvre une partie essentielle des dépenses de santé.

Les contributions Les contributions sociales payées par l'employeur : Un fonds de pension ou d'épargne-retraite représentant une contribution de 9,5 % des gains de temps ordinaires (OTE) de base de l'employé (jusqu'à 50 810 AUD par trimestre) est pris en charge par les employeurs. Ce taux ne devrait pas augmenter avant le 30 juin 2021. À partir du 1er juillet 2021, le taux passera à 10 % et augmentera progressivement jusqu'à 12 % à partir du 1er juillet 2025.
Les contributions sociales payées par l'employé : Il n'y a pas de taxes de sécurité sociale en Australie. Toutefois, un prélèvement est imposé sur le revenu imposable et les avantages sociaux à déclarer des résidents pour le financement d'un régime national de santé (Medicare). Le prélèvement Medicare de 2 % s'applique aux résidents qui remplissent les conditions requises pour ce service.

L'organisme compétent Australian Fair Pay Commission